



**LAUSANNE**  
c'est mon choix!

## Cotisations annuelles – Société coopérative des commerçants lausannois

**A: les commerçants, artisans, industriels, sociétés commerciales et professions libérales qui exercent un commerce, un métier ou une industrie à Lausanne ou environs.**

*Petits commerces/artisans/entreprises (1-3 employés) = CHF 50.-/an*

*Moyens commerces/entreprises et associations de quartier (4-10 employés) = CHF 100.-/an*

*Grands commerces/entreprises (10 employés) = CHF 250.- /an*

**B: à titre individuel, les associés, administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir d'une maison faisant partie de la société.**

*CHF 50.-/an*

**C : tout groupement professionnel dont les buts concordent avec ceux de la société.**

*CHF 100.-/an*

**D : toute personne physique ou morale désirant soutenir le commerce de détail lausannois peut devenir sociétaire sympathisant.**

Elle est informée des actions de la Société Coopérative des Commerçants Lausannois, est invitée aux assemblées et aux rencontres de la Société, elle peut donner son avis, ses conseils ; toutefois, elle n'a pas de droit de vote et de droit d'éligibilité au Conseil d'administration. Elle peut être associée ou nommée à des commissions, selon ses compétences ; mais sans droit de décision ni de vote.

*CHF 50.-/an*